

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2993

17 octobre 2014

SOMMAIRE

Air Conseil S.A.	143619	Colbec s.à r.l.	143625
Algave S.A.	143664	Comenius Trading and Consulting S.A. .	143621
All Properties Ventures S.A.	143623	Conny Delvaux Sàrl	143622
Alpha Patrimoine Flagship Fund SICAV SIF	143626	Continental MultiMedia S.A.	143625
Apexco S.A.	143619	Coveris Holdings S.A.	143621
Appleton International S.A.	143626	Dory 4 S.à r.l.	143630
Araich Limited S.A.	143624	EMA Holding S.à r.l.	143629
Atid	143623	ESCF Soparfi A S.à r.l.	143627
Bader 8, S.à r.l.	143622	Fennella Sàrl	143627
Bamboo Capital	143618	Fiparlux S.A., S.P.F.	143618
Bamboo Finance	143619	Floorinvest Holding SPF S.A.	143628
BAMY Netto-Syst S.à r.l.	143620	Fondation Lëtzeburger Kannerduerf ...	143628
Bormida Holding S.A.	143620	Forwood Gestion S.A.	143627
Bras & Ribeiro S.à r.l.	143620	Grabow S.à r.l.	143629
Bras & Ribeiro S.à r.l.	143621	Hamptons S.à r.l.	143628
Bras & Ribeiro S.à r.l.	143621	Haseberg (Lux) S.à r.l.	143626
BTG Pactual Real Estate Luxembourg Holding S.A.	143658	Heros S.A.	143627
Bühl S.à r.l.	143620	Idamante S.à r.l.	143629
Bureau Economique S.à r.l.	143620	Idamante S.à r.l.	143628
Cabinet Vétérinaire de Howald	143626	Intercontinental CDO S.A.	143629
C&A Europe (Luxembourg) Scs	143624	Jupiter S.A.	143662
Caposenn S.A.	143625	Jupiter S.A. SPF	143662
CEODEUX SERVItec S.A.	143624	Kayl PL S.à r.l.	143639
CEODEUX SERVItec S.A.	143623	Levina Investments S.à r.l.	143647
CEREP Investment France S.à r.l.	143619	Oberon Credit Investment II S.A.	143632
CEREP Investment France S.à r.l.	143623	Retkauf IV s.à r.l.	143639
China Art Fund	143619	SHCO 58 S.A.	143658
Cinven (Luxco 1) S.A.	143621	SL-xIP S.à r.l.	143618
Climtech SCSp	143622	Somtam S.A., SPF	143618
Cofisi S.A.	143625	Two BB Textile S.à r.l.	143618
		Videodeals.com S.A.	143662

SL-xIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 33.857,23.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 160.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 août 2014.

Référence de publication: 2014138544/10.

(140156734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Somtam S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 155.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2014138550/10.

(140157061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Two BB Textile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 15, Om Eer.
R.C.S. Luxembourg B 84.361.

Die Bilanz am 31.12.2005 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Henryk Zaleski.

Référence de publication: 2014138588/10.

(140156833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Bamboo Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 133.198.

J'ai le regret de l'annoncer par la présente la démission de mon mandat de gérant au sein de Bamboo Capital S.à r.l.,
société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le
numéro B133.198.

Le 26 juin 2014.

Cedric Lizin.

Référence de publication: 2014140666/11.

(140159888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Fiparlux S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 11.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014138279/13.

(140156715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Apexco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 82.732.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014140654/10.

(140159701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Air Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 130.603.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014140642/10.

(140160103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Bamboo Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 172.085.

J'ai le regret de t'annoncer par la présente la démission de mon mandat d'administrateur au sein de Bamboo Finance, société anonyme de droit luxembourgeois enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B172.085.

Le 26 juin 2014.

Cedric Lizin.

Référence de publication: 2014140667/11.

(140159889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

CEREP Investment France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.924.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140730/11.

(140160030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

China Art Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 175.885.

Merci de prendre en compte ma démission du Conseil d'Administration de China Art Fund SA, SICAV-FIS (la «Société») qui prendra effet le 16 décembre 2013.

Je vous saurai gré de procéder aux publications d'usage au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, telles que décrites au RCSL, la société étant enregistrée sous le numéro B175885.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Sander van Eijkern.

Référence de publication: 2014140702/12.

(140160172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Bureau Economique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3920 Mondercange, 10, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 12.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014140676/10.

(140159603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Bras & Ribeiro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3960 Ehlange/Mess, 59, rue du Centre.

R.C.S. Luxembourg B 160.942.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014140682/10.

(140160195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Bormida Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 44.315.

Monsieur Eric LECLERC, Monsieur Philippe GILAIN et Madame Martine KAPP ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs, et Monsieur Pascal FABECK a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société anonyme BORMIDA HOLDING S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, RCS Luxembourg B 44315, avec effet au 8 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140681/11.

(140159860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Bühl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 128.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014140686/11.

(140159997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

BAMY Netto-Syst S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 99.649.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/09/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014140678/12.

(140160087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Bras & Ribeiro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3960 Ehlange/Mess, 59, rue du Centre.

R.C.S. Luxembourg B 160.942.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014140683/10.

(140160196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Bras & Ribeiro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3960 Ehlange/Mess, 59, rue du Centre.

R.C.S. Luxembourg B 160.942.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014140684/10.

(140160197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Cinven (Luxco 1) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.382.

Les comptes consolidés pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014140705/11.

(140159642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Coveris Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.003.

Les comptes consolidés pour la période du 4 juillet 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2014.

Référence de publication: 2014140713/11.

(140160184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

CTC S.A., Comenius Trading and Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 63.088.

Madame Brigitte DENIS et Monsieur Marc LIBOUTON ont remis leur démission avec effet à compter du 8 septembre 2014 de leur mandat d'administrateur de la société COMENIUS TRADING AND CONSULTING S.A., en abrégé „CTC S.A.A.“, société anonyme, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 63.088.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014140747/12.

(140160062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Bader 8, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 122.643.

—
Veuillez noter que Cyan S.à.r.l a son siège social au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Pour Bader 8 . S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014140677/13.

(140159449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Conny Delvaux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 8, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 164.978.

—
Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014140710/14.

(140160187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Climtech SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 189.990.

Extrait de l'acte constitutif de CLIMTECH SCSp

En date du 30 juillet 2014 la société en commandite spéciale dénommée CLIMTECH SCSp (la «Société») a été constituée par acte sous seing privé signé pour une durée illimitée. Le siège social de la Société se trouve au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Son associé gérant commandité est BCS Management S.à r.l, dont l'adresse est au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 170 171.

L'objet de cette Société est d'investir, acquérir et prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans n'importe quel type de sociétés ou entités luxembourgeoises ou étrangères et acquérir par des participations, les contributions, les achats, les options ou de toute autre manière tout titre, droit, intérêts, brevet, marque et les licences ou d'autres biens que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou disposer de la même, en tout ou en partie, pour la contrepartie que la société en commandite jugera convenable.

La Société sera engagée par la seule signature de l'associé gérant commandité représenté par ses signataires dûment autorisés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Pour extrait conforme

Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg

42, rue de la Vallée

L-2661 Luxembourg

Référence de publication: 2014140739/27.

(140159789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Atid, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 66.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014140662/9.

(140159947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

All Properties Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 73.477.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014140645/10.

(140159700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

CEREP Investment France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.924.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140731/11.

(140160031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

CEODEUX SERVIttec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 43.595.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Ceodeux Servitec S.A., tenue au siège social le 11 Juillet 2014 à 11 heures

Résolution

1. L'Assemblée décide le renouvellement des mandats des Administrateurs Délégués:

- Monsieur Jean-Claude SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement au 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Monsieur Philippe SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement au 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Madame Isabelle SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement au 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

Leurs mandats débiteront le 26 Mai 2014 et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 Décembre 2014.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Philippe SCHMITZ / Marc SCHAUS / Jean-Claude SCHMITZ
Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2014140729/24.

(140159576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

C&A Europe (Luxembourg) Scs, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 94.348.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est réunie au siège social le 20 Août 2014 que le montant du capital social a été diminué à concurrence de EUR 750,000,000 pour le porter de son montant actuel de EUR 1,295,048,366 à EUR 545,048,366, par l'annulation et le paiement de 7,500,000 parts sociales à son associé commanditaire, Cotra Holding AG.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014140691/13.

(140160045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Araich Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 63.621.

—
Référence est faite à l'extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2013 déposé le 20 décembre 2013 sous la référence L130217656 et publié le 21 janvier 2014 au Mémorial C n° 184 sous la référence 2013178501/16

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 18 août 2014

1. la cooptation de Monsieur Christian MOGNOL, DipL- Kfm/ ESCP Europe, né le 15 janvier 1962 à Esch-Sur-Alzette, Luxembourg, et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est ratifiée.

Fait à Luxembourg, le 18 août 2014.

Certifié sincère et conforme

ARAICH LIMITED S.A.

Référence de publication: 2014140657/16.

(140159830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

CEODEUX SERVItEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 43.595.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de Ceodeux Servitec S.A., tenue au siège social le 26 Mai 2014 à 09 heures

Résolution

1. L'Assemblée décide le renouvellement des mandats des Administrateurs:

- Monsieur Jean-Claude SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement au 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Monsieur Philippe SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement au 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Madame Isabelle SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement au 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Monsieur Marc SCHAUS, Administrateur, demeurant professionnellement au 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

Et celui du réviseur d'entreprises agréé:

- CLERC S.A. 1, rue Pletzer L-8080 Bertrange

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 Décembre 2014.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 10 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Philippe SCHMITZ / Bruno LAVALLE / Jean-Claude SCHMITZ

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2014140728/25.

(140159576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Continental MultiMedia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 150.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014140711/9.

(140159907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Colbec s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6682 Merttert, 5, rue de Mompach.

R.C.S. Luxembourg B 36.040.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Edouard BECKIUS

Le Gérant

Référence de publication: 2014140745/11.

(140160253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Cofisi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.680.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 21 mars 1985 et publié au Mémorial C numéro 116 du 24 avril 1985 et dont les statuts ont été modifiés suivants actes publiés au Mémorial C, numéro 338 du 23 décembre 1998, numéro 228 du 31 mai 1991, numéro 52 du 07 février 1994, numéro 595 du 03 août 1999, numéro 1003 du 28 décembre 1999 et numéro 429 du 11 juin 2001

Rectificatif au dépôt L140156724 du 03/09/2014

Suite à la constatation d'une erreur de sélection du bilan et du comptes de pertes et profits déposés sur la plateforme eCDF, les comptes annuels 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014140743/15.

(140159829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Caposenn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 114.509.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 septembre 2012 que:

Le mandat du réviseur d'entreprises STATERA AUDIT S.à.r.l. avec siège social à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 156148, ayant expiré, l'assemblée décide de renouveler son mandat pour une année. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Il résulte de l'Assemblée Générale ordinaire du 14 octobre 2013 que:

Le mandat du réviseur d'entreprises STATERA AUDIT S.à.r.l. avec siège social à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, inscrite au RCSL sous le numéro B 156148, ayant expiré, l'assemblée décide de renouveler son mandat pour une année. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/09/2014.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014140719/19.

(140160158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Appleton International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 69.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014140655/9.

(140160123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Cabinet Vétérinaire de Howald, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2723 Howald, 16, rue Eugène Welter.
R.C.S. Luxembourg B 165.177.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2014140692/10.

(140160258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Hasseberg (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 175.810.

Extrait des décisions prises par l'Associé unique en date du 8 septembre 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle des Gérants, Mme Sabine DE COEN, Mme Céline TRIDANT et M. Oliver WOLF se situe désormais au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Luxembourg.

Pour extrait et avis sincère et conformes

Pour HASSEBERG (LUX) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014140871/16.

(140160280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Alpha Patrimoine Flagship Fund SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 184.793.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires (l'«assemblée») tenue au siège de la société le 31 juillet 2014 à 11 heures

[...]

Résolutions

1. L'Assemblée Générale accepte la révocation de Mr Frederik Hizette.
2. L'Assemblée Générale prend acte de la nomination de Mr Raphaël Delplanque, domicilié au 44 rue Lydie Schmidt L-8242 Mamer en remplacement de Mr Frederik Hizette. Ce mandat arrivera à son terme lors de la prochaine AG qui se tiendra en 2019.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30.

Signatures

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2014140648/19.

(140159682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

ESCF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.553.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.720.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ESCF Soparfi A S.à r.l.

Référence de publication: 2014140809/12.

(140160074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Heros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 111.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014140887/13.

(140159920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Forwood Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 101.517.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale tenue au siège social le 15 juin 2012:

L'Assemblée générale décide de reconduire avec effet immédiat pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2018 le mandat de la société FIRI TREUHAND A.G. en tant que Commissaire aux comptes.

Veuillez noter également que le nom exact de la société en tant que Commissaire aux comptes est FIRI TREUHAND A.G. et non FIRI TREUHAND S.A. comme mentionné auprès de Registre du Commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014140845/14.

(140159781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Fennella Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.925.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Fennella S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2014140820/15.

(140159863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Floorinvest Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 35.035.

Les Comptes annuels au 30/09/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 09/09/2014.

Pour FLOORINVEST HOLDING SPF S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2014140842/12.

(140159941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Fondation Lëtzeburger Kannerduerf, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-7534 Mersch, 10, rue H. Gmeiner.

R.C.S. Luxembourg G 5.

Démission avec effet au 4 septembre 2014 de Madame Marianne BROSIUS-KOLBER.

Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Pour le conseil d'administration

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2014140824/12.

(140160263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Hamptons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 181.444.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 Septembre 2014.

Hamptons S.à r.l.

J. Van Den Eede

Gérant unique

Référence de publication: 2014140882/14.

(140159592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Idamante S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.246.707,30.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.516.

EXTRAIT

La société Idamante S.à r.l. tient à informer le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que:

1. le mandat de gérant de David Konings s'est terminé le 4 septembre 2012.
2. Monsieur Marc Lamberty, né le 10 octobre 1977 à Wittlich, Allemagne et ayant comme adresse professionnelle 4 rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, a été nommé gérant de la société le 4 septembre 2012 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Danièle Arendt-Michels.

Référence de publication: 2014140890/16.

(140159938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Grabow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6493 Echternach, 2, rue des Tonneliers.
R.C.S. Luxembourg B 101.995.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 septembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014140865/10.

(140159774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Intercontinental CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 85.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Septembre 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2014140892/13.

(140159791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

EMA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.158.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2014.

EMA Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2014140804/15.

(140159910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Idamante S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.246.707,30.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 152.516.

EXTRAIT

La société Idamante S.à r.l. tient à informer le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que:

1. le mandat de gérant de Marc Lamberty s'est terminé le 8 septembre 2014.

2. Monsieur Gautier Laurent, né le 19 mai 1983 à Mont-Saint-Martin, France et ayant comme adresse professionnelle 4 rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, a été nommé gérant de la société le 8 septembre 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Daniele Arendt-Michels.

Référence de publication: 2014140891/16.

(140160206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Dory 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.299.

In the year two thousand fourteen, on the thirty-first of July.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. OMERS Realty Corporation, with registered office at 1, University Avenue, CDN-M5J 2P1 Toronto, Ontario, Canada;

2. CPI Capital Partners Europe GP LLC, with principal place of business at 2 Court Square, Long Island City, NY 11101, United States of America; and

3. CBC International Real Estate L.P., LLC, with its registered office at 399 Park Avenue, 7th floor, New York, NY 10022, United States of America.

All here represented by Corinne PETIT, private employee, professionally residing at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of 3 (three) proxies given on 28th and 29th July 2014.

Such proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxy acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties are the shareholders (hereafter the “Shareholders”) of DORY 4 S.à r.l., (hereafter the “Company”), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 110.299, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, acting in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 21 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 20 December 2005, number 1418. The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 13 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated of 1 June 2006, number 1067.

The Shareholders representing the entire share capital of the Company request the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into voluntary liquidation, in accordance with article 17 of the articles of association of the Company.

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint CODELUX S.A., a public limited company (société anonyme) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered by the Commercial and Companies Registry of Luxembourg under number R.C.S. Luxembourg B 74.166, as liquidator of the Company until the completion of the liquidation of the Company (the “Liquidator”). As a consequence thereof, the Shareholders resolve that the Liquidator shall prepare a report in respect of the results of the liquidation, in accordance with article 151 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), that the Liquidator will have the broadest powers to perform its duties as defined in articles 144 to 151 of the Law, and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

Third resolution

As a consequence to the above resolution, the Shareholders resolve to grant full discharge (quitus) to the members of the board of managers of the Company, (i) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., (ii) Mr. Aryeh Moses Mentzel, (iii) Mr. Neil Hasson and (iv) Mr. Rodrigo Neira, in connection with the performance of their duties during the period of their mandates.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to instruct the Liquidator to assign all the assets and to pay all the debts and liabilities of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve that the Liquidator will be entitled to a remuneration in accordance with its service offer in compensation of his duties as Liquidator of the Company.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this meeting is estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

There being no other items on the agenda, the Shareholders resolve to close the meeting.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et un juillet.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. OMERS Realty Corporation, ayant son siège social à 1, University Avenue, CDN-M5J 2P1 Toronto, Ontario, Canada;
2. CPI Capital Partners Europe GP LLC, ayant son établissement principal au 2 Court Square, Long Island City, NY 11101, Etats-Unis d'Amérique; et
3. CBC International Real Estate L.P., LLC, ayant son siège social au 399 Park Avenue, 7th floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.

Ici représentés par Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu de 3 (trois) procurations sous seing privée, données les 28 et 29 juillet 2014.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesquels comparants sont les associés (ci-après les «Associés») de DORY 4 S.à r.l. (ci-après la «Société»), société à responsabilité limitée dûment constituée et valablement existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L- 2346 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.299, constituée par acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en lieu et place Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 21 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 décembre 2005, numéro 1418. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 13 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des sociétés et Associations en date du 1^{er} juin 2006, numéro 1067.

Les Associés représentant l'intégralité du capital social de la Société requièrent le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation volontaire, conformément à l'article 17 des statuts de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés décident de désigner CODELUX S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 74.166, en tant que liquidateur de la Société jusqu'à la clôture de la liquidation de la Société (le Liquidateur»). En conséquence, les Associés décident que le Liquidateur devra préparer un rapport sur les résultats de la liquidation conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), que le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer sa mission tels que prévus aux articles 144 à 151 de la Loi et que la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle du Liquidateur.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés décident d'octroyer décharge (quitus) aux membres du conseil de gérance de la Société, (i) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., (ii) Monsieur Aryeh Moses Mentzel, (iii) Monsieur Neil Hasson et (iv) Monsieur Rodrigo Neira, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions pendant la durée de leurs mandats.

143632

Quatrième résolution

Les Associés décident de charger le Liquidateur de réaliser tous les actifs et de payer toutes les dettes et obligations de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident d'octroyer une rémunération en conformité avec son offre de service au Liquidateur pour l'accomplissement de sa mission de Liquidateur de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette réunion est estimée à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, les Associés décident de lever la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2014. LAC/2014/37253. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Référence de publication: 2014137119/130.

(140156032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Oberon Credit Investment II S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 189.843.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen on the twenty-sixth day of August,

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

It appeared the following:

Oberon Credit Investment Fund II S.C.A. SICAV-SIF (the "Fund"), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at L-1855 Luxembourg, 51, Avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre du Commerce et des Sociétés), here represented by Me Natalia HERNANDEZ, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on the 25 August 2014.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the founder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a "société anonyme":

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a "société anonyme" under the name of "Oberon Credit Investment II S.A." (the "Company") qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law of March 22, 2004 on securitisation, as amended (hereafter the "Securitisation Law").

Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Securitisation Law, which shall apply to the Company, of risks associated to any kind of assets.

The Company may issue securities of any nature and in any currency.

The Company may borrow and, to the largest extent permitted by the Securitisation Law, pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure its obligations and the obligations of the Fund and Oberon GP II S.à.r.l. (the "General Partner") (in the course of the General Partner carrying on the business of the Fund).

The Company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purpose of carrying out transactions permitted by the Securitisation Law, including, without limitation, disposing of its assets in accordance with the relevant agreements.

The Company may also guarantee the obligations of the Fund and the General Partner (in the course of the General Partner carrying on the business of the Fund).

The Company may only carry out the above activities if and to the extent that they are compatible with the Securitisation Law.

Art. 5. The board of directors of the Company may, in accordance with the terms of the Securitisation Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the Company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the board of directors creating one or more compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between investors, each compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors and investors of the Company that (i) relate to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company creating such compartment, no resolution of the board of directors of the Company may amend the resolution creating such compartment or directly affect the rights of the creditors and investors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors and investors whose rights relate to such compartment. Any decision of the board of directors taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the Company or of the Company itself.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall be general liabilities of the Company and shall not be payable out of the assets of any compartment. If the aforementioned fees, costs, expenses and other liabilities cannot be otherwise funded, they shall be apportioned pro rata among the compartments of the Company upon a decision of the board of directors.

Title II. - Capital, Shares

Art. 6. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand and one hundred (3,100) shares of ten Euro (EUR 10.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder(s).

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 7. The Company is managed by a board of directors comprising at least three members.

The directors, whether shareholders or not, are appointed for a period not exceeding six years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

The office of a director shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the Company, or
 - he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- or
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
 - he is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Art. 8. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the board of directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held.

Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication.

Art. 9. The board of directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects (Article 4) of the Company.

Art. 10. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of directors unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 11 of the present articles of incorporation.

Art. 11. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 12. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The financial statements of the Company are controlled by an external auditor appointed by the board of directors which will fix his remuneration and the term of his contract with the Company.

The external auditor shall fulfill all duties prescribed by Luxembourg law.

Title V. - General meeting

Art. 14. As long as there is only a sole shareholder of the Company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meetings of shareholders.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Thursday of June at 10.00 a.m. and for the first time in the year 2016.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2015.

Art. 16. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Without prejudice to the provisions set out in the last paragraph of Article 5, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the Company

are modified, each compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the board of directors of the Company.

Art. 18. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with (i) the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto and (ii) the Securitisation Law.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole share capital as follows:

Oberon Credit Investment Fund II S.C.A. SICAV-SIF, pre-named,

Three thousand one hundred shares 3,100

TOTAL: three thousand one hundred shares 3,100

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915, as amended on commercial companies have been complied with.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3).

2. The following are appointed directors:

1. Rolf Caspers, director of Sanne Group (Luxembourg) S.A., born on March 12, 1968, in Trier, Germany, with professional address at Sanne Group (Luxembourg) S.A., 51 Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Peter Dickinson, director of Sanne Group (Luxembourg) S.A., born on March 1, 1966, in Nuneaton, United Kingdom, with professional address at Sanne Group (Luxembourg) S.A., 51 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Christophe Blanche, senior administrative and financial manager of Five Arrows Managers S.A., born on April 27, 1974, in Pantin, France, with professional address at 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The directors' terms of office will expire after the annual meeting of shareholders in 2016.

4. The registered office of the Company is established at L-1855 Luxembourg, 51, Avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour du mois d'août.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Oberon Credit Investment Fund II S.C.A. SICAV-SIF (ci-après le "Fonds"), une société en commandite par actions ayant son siège social au L-1855 Grand-Duché du Luxembourg, 51, Avenue J.F. Kennedy, établie et existante selon la loi

luxembourgeoise, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Me Natalia HERNANDEZ, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé daté du 25 août 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit précédemment, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme ayant la dénomination de "Oberon Credit Investment II S.A." (ci-après la "Société") étant une société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur la Titrisation").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la titrisation des risques associés à toute sorte d'actifs au sens de la Loi sur la Titrisation qui doit s'appliquer à la Société.

La Société peut émettre des valeurs mobilières de toute nature et libellés dans diverses devises.

La Société peut emprunter et, dans la plus large mesure permise par la Loi sur la Titrisation, conclure des gages, des hypothèques, ou grever par le biais d'autres sûretés sur ses actifs, propriété et droits pour assurer ses obligations, les obligations du Fonds et celles d'Oberon GP II S.à r.l. (ci-après l'"Associé Commandité") (dans le cadre de la conduite des affaires du Fonds par l'Associé Commandité).

La Société peut conclure tous contrats et réaliser toutes actions nécessaires ou utiles pour réaliser des transactions permises par la Loi sur la Titrisation, y compris et sans limitation, la cession ou le transfert de ses actifs, conformément aux contrats en question.

La Société ne pourra exercer les activités susmentionnées que pour autant qu'elles soient compatibles avec la Loi sur la Titrisation.

Art. 5. Le conseil d'administration de la Société pourra, conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et particulièrement de son article 5, créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société. Chaque compartiment devra, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel compartiment, correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif en rapport avec le financement en question. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables aux tiers, à compter de la date de ces résolutions.

Entre investisseurs, chaque compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers et des investisseurs de la Société (i) qui ont été désignés comme rattachés à un compartiment ou (ii) qui sont nés lors de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment sont strictement limités aux biens de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs ou créanciers. Les investisseurs ou les créanciers de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel compartiment ou toute autre décision affectant directement les droits des investisseurs ou des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans le consentement préalable des investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la Société pourra être liquidé séparément, sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

Les coûts, dépenses et autres charges réalisés pour le compte de la Société dans son ensemble, seront des charges générales de la Société et ne devront pas être payées avec l'actif d'un quelconque compartiment. Si les coûts et les dépenses susmentionnés ainsi que d'autres charges ne peuvent pas être autrement réglés, ils devront être affectés au prorata des compartiments de la Société sur décision du conseil d'administration.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 6. Le capital social souscrit lors de la constitution est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats représentant une action ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit en conformité avec les conditions légales applicables.

Titre III. - Administration

Art. 7. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme ne pouvant dépasser six années et sont révocables à tout moment.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires. Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou
- il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit ou empêché par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- il est en état de faillite, de concordat ou de règlement amiable avec ses créanciers, ou
- il est révoqué par une résolution de l'actionnaire ou des actionnaires.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs en font la demande.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration, par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux. Une telle participation à une réunion équivaudra à une présence en personne à la réunion, à condition que toutes les décisions approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion soient reprises par écrit sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social (Article 4) de la Société.

Art. 10. La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions particulières concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de mandats conférés n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'Article 11 des présents statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs administrateurs, et conférer des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaire(s) de la Société.

Art. 12. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou défendeur seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. Les comptes de la Société sont contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé nommé par le conseil d'administration qui fixera sa rémunération ainsi que la durée de son contrat avec la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs qui lui sont confiés par le droit luxembourgeois.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. Aussi longtemps que la Société aura un actionnaire unique, cet actionnaire unique exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans les convocations, le troisième jeudi du mois de juin à 10 heures, et pour la première fois en 2016.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société, conformément à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 6 des présents statuts.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Sans préjudice des dispositions du dernier paragraphe de l'Article 5 et avec l'autorisation des actionnaires lors d'une assemblée générale des actionnaires telle que cela peut être requis en matière de modification des statuts, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses actions rachetées par décision du conseil d'administration de la Société.

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Toutes les questions non régies par les présents statuts doivent être interprétées conformément à (i) la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et à (ii) la Loi sur la Titrisation.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

Oberon Crédit Investment Fund II S.C.A. SICAV-SIF, prénommée;

Trois mille cent actions 3.100

TOTAL: trois mille cent actions 3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cent euros (EUR 1.100.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

2. Ont été nommés aux fonctions d'administrateurs:

1. Rolf Caspers, directeur de Sanne Group (Luxembourg) S.A., né le 21 mars, 1968, à Trève, Allemagne, résidant professionnellement à Sanne Group (Luxembourg) S.A., 51 avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Luxembourg.

2. Peter Dickinson, directeur de Sanne Group (Luxembourg) S.A., né le 1^{er} mars 1966, à Nuneaton, Royaume Uni, résidant professionnellement à Sanne Group (Luxembourg) S.A., 51 Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Luxembourg.

3. Christophe Blanche, responsable administratif et financier de Five Arrows Managers S.A., né le 27 avril 1974, à Pantin, France, résidant professionnellement au 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

3. Le mandat des administrateurs expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

4. Le siège social de la Société est fixé au L- 1855 Luxembourg, 51, Avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché du Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivie d'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: N. HERNANDEZ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 août 2014. Relation: DIE/2014/10889. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): RIES.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 1^{er} septembre 2014.

Référence de publication: 2014136813/361.

(140155465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.

Retkauf IV s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 123.226.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69165 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014137443/10.

(140156266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Kayl PL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.847.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of August,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared,

Kayl Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée under Luxembourg law with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituted by deed of the undersigned notary on the date hereof and in the process of registration with the Luxembourg registre de commerce et des sociétés,

represented by Maître Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 18 August 2014 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The appearing party, acting in the above stated capacity, requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company "Kayl PL S.à r.l." (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Kayl PL S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds under any form, acquire loans including at a discount, originate loans, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred GBP (£12,500) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one pence (£0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who may but do not need to be shareholders.

They are appointed and removed from office by decision of the general meeting of shareholders passed at the simple majority of all shares in issue. The general meeting determines their powers and the term of their mandate. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in

writing, by email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. Each manager may waive the convening notice as to himself.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by email pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the joint signature of any two (2) managers, (which in case class A and class B managers have been appointed include one class A manager and one class B manager) or as may be resolved at the relevant meeting (or written resolution) of the board of managers or any subsequent meeting or resolution.

The Company will in all circumstances be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers (including by way of representation), provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound in all circumstances by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or as the case may be the board of managers by any two managers or in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) by one class A manager and one class B manager (including by way of representation) acting jointly.

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law or as otherwise provided for herein, in writing (to the extent permitted by law)

or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least five (5) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law or the present articles for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year except for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2014.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium as well as any capital contribution or other available reserve account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of such account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, said appearing party has subscribed to and entirely paid up the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, each with a nominal value of one pence (£0.01), for a total subscription price of twelve thousand five hundred GBP (£ 12,500). Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred GBP (£ 12,500) has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Extraordinary decision of the sole shareholder

The sole shareholder has forthwith immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 5, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers:

Class A

Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, born on 15th October 1974 in Sao Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Manager Class A.

Jennifer Brown, born on 22 May 1974 in Ohio, United States of America, residing professionally at 345 California St, Suite 3300, San Francisco, CA 94104, United States of America, Manager Class A.

Class B

John Sutherland, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New Zealand, residing professionally at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Manager Class B.

3. The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2014.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois d'août,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Kayl Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné à la date des présentes et en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

représentée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 18 août 2014 (laquelle restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci).

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «Kayl PL S.à r.l.» qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Kayl PL S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de quelque nature que ce soit, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et dans tout type d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut également réaliser toutes les opérations ayant trait directement ou indirectement à l'acquisition de biens immobiliers, de biens et de droits immobiliers au Luxembourg et à l'étranger ainsi que toute participation dans toute entreprise immobilière sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et avoirs.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créance ou tout type de titre de participation ou de créance.

La Société peut prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, acquérir des prêts, y compris à rabais, créer des prêts, avec des sommes d'argent ou faire crédit à quelque condition que ce soit, y compris sans limitation ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit à toute personne ou entité qu'elle juge appropriée, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre profit ou au profit de ces entités.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à des sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre

société ou entité que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en rapport avec ou dans le cadre d'un de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société des risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt et d'autres risques.

Enfin, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents GBP (12.500 £) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses parts sociales sur décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui peuvent mais ne doivent pas être associés.

Ils sont nommés et révoqués par décision de l'assemblée générale des associés adoptée à la majorité simple de la totalité des parts sociales émises. L'assemblée générale détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et ce, à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Chaque gérant peut renoncer à l'avis de convocation pour lui-même.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail PDF ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi ou un extrait de ceux-ci pourra être émis sous la signature conjointe de deux (2) gérants, (qui, dans le cas où des gérants de classe A et de classe B ont été nommés, comprennent un gérant de classe A et un gérant de classe B) ou tel que décidé à la réunion (ou la résolution écrite) concernée du conseil de gérance ou lors de toute réunion ou résolution subséquente.

La Société sera, dans tous les cas, engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants (y compris par voie de représentation), à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) la Société soit valablement engagée, dans tous les cas, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance par deux gérants ou, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), par un gérant de classe A et un gérant de classe B (y compris par voie de représentation) agissant conjointement.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes les dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales et toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affecte aucun autre droit dont un gérant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les dirigeants ou représentants, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, poursuite ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales ou autrement tel que prévu dans les présents statuts, par écrit (dans la mesure la loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par courrier recommandé aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi ou les présents statuts concernant les décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment sans convocation préalable.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, au terme de l'exercice comptable, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

La prime d'émission ainsi que tout apport en capital ou autre compte de réserve disponible peuvent être distribués aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'affecter tout montant de ce compte à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent mais ne doivent pas être associés et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui préciseront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, ladite partie comparante a souscrit et intégralement libéré les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) chacune, pour un prix total de souscription de douze mille cinq cents GBP (12.500 £). Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents GBP (12.500 £) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Décision extraordinaire de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec de tels pouvoirs de signature:

Classe A

Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Gérant de Classe A.

Jennifer Brown, né le 22 mai 1974 à Ohio, États-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 345 California St, Suite 3300, San Francisco, CA 94104, États -Unis d'Amérique, Gérant de Classe A.

Classe B

John Sutherland, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt, Nouvelle Zélande, demeurant professionnellement au 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Gérant de Classe B.

3. Le premier exercice comptable de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

En foi de quoi, nous, notaire soussigné, avons apposé notre sceau et seing, à la date indiquée en tête des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document à la personne comparante, qui a requis que l'acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2014. Relation: LAC/2014/39753. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.

Référence de publication: 2014136737/437.

(140155544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.

Levina Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 189.856.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteenth, on the twentieth day of August,
before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed.

There appeared the following:

Darby Converging Europe Fund III (SCS) SICAR, a société en commandite simple incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the companies register of Luxembourg under number B 164443, acting through its general partner, Darby Converging Europe Fund III Management, a Luxembourg société à responsabilité limitée registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 164.274,

represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal given in Luxembourg, on 12 August 2014 which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The party, represented as indicated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) which it establish as follows:

Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "Levina Investments S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-).

In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

Art. 6. Shares. All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

If and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, which present or represented, cast their vote in favour of such transfer

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

Art. 7. Capital Increases and Reductions. The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

Part III. Management, the board of managers and auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholders).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, vidéoconférence or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or Shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 14. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other

company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 16. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on the third Friday of May of each year at 10.00 a.m..

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 20. Procedure and Voting. The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via email or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings. Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

Part V. Financial year and allocation of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 23. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

Art. 24. Allocation of Profit. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

Part VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

Subscription and Payment

These Articles have been drawn up by the appearing party, which has subscribed to and fully paid up in cash twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Proof of payment has been provided to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to the fulfilment of these conditions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this instrument of incorporation are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Transitional Provision

The first financial year will begin on today's date and end on the last day of December 2014.

Extraordinary general meeting

The abovementioned shareholder(s), representing the Company's entire subscribed share capital, immediately hold an extraordinary general meeting and pass the following resolutions:

1. The number of Managers is set at three (3) and the following persons are appointed Managers for an unlimited term:

Class A Manager:

- Mr Nicholas John Kabcenell, born on 24 August 1963 in New York, United States of America, with professional address at Szabadság Tér 7, Granit Tower (6th Floor) 1054 Budapest, Hungary;

Class B Managers:

- Mr Jan Eduard Vanhoutte, born on 31 March 1976 in Hanau, Germany, with professional address at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Wim José August Rits, born on 14 June 1970 in Merksem, Belgium, with professional address at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Resolved that the registered office shall be at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt août,

par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Darby Converging Europe Fund III (SCS) SICAR, une société en commandite simple constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164443, agissant par l'intermédiaire de son commandité, Darby Converging Europe Fund III Management, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164274,

représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 12 août 2014, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les

sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Levina Investments S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément

réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée, le troisième vendredi de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet,

le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et les a intégralement libérées en espèces.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour de décembre 2014.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Nicholas John Kabcenell, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 24 août 1963, ayant son adresse professionnelle à Szabadsag Tér 7, Granit Tower (6^e Etage) 1054 Budapest, Hongrie;

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Jan Eduard Vanhoutte, né à Hanau, Allemagne le 31 mars 1976, ayant son adresse professionnelle à 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Wim José August Rits, né à Merksem, Belgique le 14 juin 1970, ayant son adresse professionnelle à 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Fixation du siège social de la Société au 15, rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire de la comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 21 août 2014. REM/2014/1805. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} septembre 2014.

Référence de publication: 2014136748/599.

(140155799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.

**BTG Pactual Real Estate Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. SHCO 58 S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.267.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholder (the "Meeting") of SHCO 58 S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184.267, incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, dated 27 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 4 April 2014 number 863 (the "Company").

The Meeting is presided by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The name of the shareholder and the number of shares held by it are indicated in an attendance list signed by the proxy of the shareholder represented and by the members of the Meeting; such attendance-list will remain attached to the original of this deed.

II. It appears from the said attendance list that out of the 31,000 (thirty-one thousand) shares representing the whole share capital of the Company, all shares are present or represented at the Meeting. The Meeting is therefore validly constituted and may validly resolve on its agenda known to the shareholder present or represented, the shareholder being present or represented at the Meeting.

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Change of the denomination of the Company in BTG Pactual Real Estate Luxembourg Holding S.A..

Article 1 of the articles of association of the Company shall read as follows:

" **Art. 1. Form, Name.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a Company in the form of a société anonyme, under the name of BTG Pactual Real Estate Luxembourg Holding S.A.";

3. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro into United States Dollar;

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 7,950,000.- (seven million nine hundred fifty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 41,416.- (forty one thousand four hundred sixteen United States Dollars) to USD 7,991,416.- (seven million nine hundred ninety one thousand four hundred sixteen United States Dollars) by the issuance of 7,950,000 (seven million nine hundred fifty thousand) new shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

5. Subsequent amendments to the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company;

6. Acknowledgement of the resignation of Mr. Jose Miguel Vilela Junior from his mandate as category A director of the Company;

7. Approval of the appointment of Mr. Bruno Duque as category A director of the Company;

8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The shareholder resolves to waive its rights to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholder within a sufficient period of time in order to allow the shareholder to examine carefully each document.

Second resolution:

The shareholder resolved to change the denomination of the Company in BTG Pactual Real Estate Luxembourg Holding S.A..

Article 1 of the articles of association of the Company shall read as follows:

" **Art. 1. Form, Name.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a Company in the form of a société anonyme, under the name of BTG Pactual Real Estate Luxembourg Holding S.A.";

Third resolution:

The shareholder resolved to convert the currency of the share capital of the Company from Euro into United States Dollar using the exchange rate EUR/USD 1/1.3360 published by the European Central Bank as at 13 August 2014.

It is further resolved to subsequently convert the currency of the nominal value of all the shares of the Company from EUR 1 (one Euro) to USD 1 (one United States Dollar).

As a result of the above, the share capital of the Company now amounts to USD 41,416.- (forty one thousand four hundred sixteen United States Dollars) and is represented by 41,416 (forty one thousand four hundred sixteen) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

Fourth resolution:

The shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 7,950,000.- (seven million nine hundred fifty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 41,416.- (forty one thousand four hundred sixteen United States Dollars) to USD 7,991,416.- (seven million nine hundred ninety one thousand four hundred sixteen United States Dollars) by the issuance of 7,950,000 (seven million nine hundred fifty thousand) new shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each (the "New Shares"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash (the "Contribution").

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares by the shareholder through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the shareholder, hereby represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which declares to subscribe to the New Shares.

The New Shares have been fully paid up by the shareholder through the Contribution, which is now at the disposal of the Company.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

Fifth resolution:

Further to resolution 3. and 4. above, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, so as to be read as follows:

" **Art. 5. Capital - Shares and share certificates.** The issued capital of the Company is set at seven million nine hundred ninety one thousand four hundred sixteen United States Dollars United States Dollars (USD 7,991,416.-) divided into seven million nine hundred ninety one thousand four hundred sixteen (7,991,416) shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) per share."

No other amendment is to be made to this article.

Sixth resolution:

It is resolved to acknowledge the resignation of Mr. Jose Miguel Vilela Junior from his mandate as category A director of the Company with immediate effect.

Seventh resolution:

The shareholder resolved to appoint Mr. Bruno Duque, born on 1st September 1978, in Guaratinguetá, Brazil, with professional address at Av. Brigadeiron Faria Lima, 3477 - 14 andar. Itaim Bibi, 04538-133, Sao Paulo, SP, Brazil, as new

category A director of the Company, with immediate effect and until the annual general meeting of the Company to be held in 2020.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about four thousand three hundred Euros (4,300.- Euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois d'août.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") de SHCO 58 S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.267, constituée par acte reçu de Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 863 le 4 avril 2014 (la «Société»).

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'Assemblée nomme en qualité de scrutateur Arlette Siebenaler, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le nom de l'actionnaire et ainsi que du nombre d'actions en sa possession sont indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire de l'actionnaire représenté et par les membres du bureau; cet liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il ressort de cette liste de présence que les 31.000 (trente et un mille) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à l'Assemblée. L'Assemblée en conséquence valablement constituée et peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Actionnaire reconnaît expressément avoir été dûment informé.

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification de la dénomination de la Société en BTG Pactual Real Estate Luxembourg Holding S.A..

L'Article 1 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il est établi par la présente par le souscripteur et toute autre personne qui deviendra actionnaire une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination sociale de BTG Pactual Real Estate Luxembourg Holding S.A.";

3. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro au Dollar Américain;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 7.950.000 USD (sept millions neuf cent cinquante mille Dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 41.416 USD (quarante-et-un mille quatre cent seize Dollars américains) à 7.991.416 USD (sept millions neuf cent quatrevingt-onze mille quatre cent seize Dollars américains) par l'émission de 7.950.000 (sept millions neuf cent cinquante mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, le tout devant être entièrement libéré par le biais d'un apport en nature;

5. Modifications subséquentes du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société;

6. Prise de connaissance de la démission de M. Jose Miguel Vilela Junior de son mandat d'administrateur de catégorie A de la Société;

7. Approbation de la nomination de M. Bruno Duque en qualité de nouvel administrateur de catégorie A de la Société;

et

8. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'actionnaire, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

L'actionnaire décide de renoncer à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre établi que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'actionnaire dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'actionnaire décide de modifier la dénomination de la Société en BTG Pactual Real Estate Luxembourg Holding S.A..
L'Article 1 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il est établi par la présente par le souscripteur et toute autre personne qui deviendra actionnaire une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination sociale de BTG Pactual Real Estate Luxembourg Holding S.A.."

Troisième résolution:

L'actionnaire décide de convertir la devise du capital social de la Société de l'Euro au Dollar Américain selon le taux de change EUR/USD 1/1,3360 publié par la Banque Centrale Européenne le 13 août 2014.

Il est en outre décidé de convertir subséquemment la devise de la valeur nominale de toutes les actions de la Société de 1 EUR (un euro) à 1 USD (un dollar américain).

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élève désormais à 41.416 USD (quarante-et-un mille quatre cent seize Dollars américains) et est représenté par 41.416 (quarante-et-un mille quatre cent seize) actions ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.

Quatrième résolution:

L'actionnaire décide de d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 7.950.000 USD (sept millions neuf cent cinquante mille Dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 41.416 USD (quarante-et-un mille quatre cent seize Dollars américains) à 7.991.416 USD (sept millions neuf cent quatre-vingt-onze mille quatre cent seize Dollars américains) par l'émission de 7.950.000 (sept millions neuf cent cinquante mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Actions»), le tout devant être entièrement libéré par le biais d'un apport en numéraire (l'«Apport»).

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Actions par l'actionnaire par le biais de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'actionnaire, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé, déclarant souscrire aux Nouvelles Actions.

Les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par l'actionnaire par le biais de l'Apport, qui est désormais à la disposition de la Société.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été apportée au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Cinquième résolution:

En conséquence des résolutions 3. et 4. ci-dessus, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital - Actions et Certificats.** Le capital social émis de la Société est fixé à sept millions neuf cent quatre-vingt-onze mille quatre cent seize dollars américains (7.991.416 USD) divisé en sept millions neuf cent quatre-vingt-onze mille quatre cent seize (7.991.416) actions d'une valeur nominale de un dollar américain (1.- USD) par action."

Aucune autre modification n'est faite à cette article.

Sixième résolution:

Il est décidé de prendre connaissance de la démission de M. Jose Miguel Vilela Junior de son mandat d'administrateur de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Septième résolution:

L'actionnaire décide de nommer M. Bruno Duque, né le 1^{er} septembre 1978, à Guaratinguetá, Brésil, demeurant professionnellement à Av. Brigadeiron Faria Lima, 3477 - 14 andar. Itaim Bibi, 04538-133, Sao Paulo, SP, Brazil, en qualité de nouvel administrateur de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2020.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ quatre mille trois cents Euros (4.300.- Euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire des personnes présentes, le mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglais prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2014. Relation: LAC/2014/39741. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 août 2014.

Référence de publication: 2014136877/217.

(140155272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.

Videodeals.com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.595.

Il est notifié que la Société a pris acte en date du 08 septembre 2014:

- de la démission de Monsieur Joost Anton Mees en tant que administrateur de classe B de la Société avec effet au 08 Septembre 2014.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- M. Pier Baarsma administrateur de classe A

- M. Michal Hübschmann administrateur de classe A et président du conseil d'administration

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Videodeals.com S.A.

Référence de publication: 2014140590/15.

(140159266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

**Jupiter S.A., Société Anonyme,
(anc. Jupiter S.A. SPF).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 34.202.

L'an deux mil quatorze, le vingt-six août.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "JUPITER S.A. SPF", R.C.S. Numéro B 34202, avec siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, constituée suivant acte notarié de Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 juillet 1990, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 473 de 1990. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 03 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2266 du 23 octobre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, avec la même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pierre SCHILL, expert-comptable, avec adresse professionnelle à 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quinze mille (15.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant cent pour cent (100%) du capital social de trois cent soixante-douze mille euros (372.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'assemblée constate que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire;

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

2) Changement de la dénomination de la société de "JUPITER S.A. SPF" en «JUPITER S.A.» et modification subséquente de l'article 1, alinéa 1^{er} et l'article 11 des statuts de la Société;

3) Transformation de la société d'une société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) en société anonyme et modification de l'article 2 des statuts de la société de sorte à ce que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.»;

4) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de «JUPITER S.A. SPF» en «JUPITER S.A.» et décide de modifier l'article 1^{er}, premier alinéa et l'article 11 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «JUPITER S.A.».

« **Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de société anonyme de gestion de patrimoine familial en société anonyme de sorte que l'article 2 des statuts de la société relatif à l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large.

La société a aussi pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille huit cents euros (EUR 1.800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi, M. Krecké, P. Schill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 août 2014. LAC/2014/40105. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Référence de publication: 2014137252/92.

(140156461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Algave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 136.078.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie en date du 31 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un juillet, les actionnaires de la société ALGAVE S.A., susvisée, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué étant arrivés à échéance:

Sont réélus administrateurs:

- la société MOJAVE S.à r.l., ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.492, dont le représentant permanent de la succursale est Monsieur Jean STOCK (voir ci-dessous), gérant unique de la société,

- Madame Marie-Thérèse ARNOUX-STOCK, née le 22/08/1949 à Nancy (France), et demeurant à L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance, et

- Monsieur Jean STOCK, né le 26/08/1948 à Sarrebourg (France), et demeurant à L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance.

Pouvoir de signature des administrateurs: signature conjointe

Est réélu administrateur-délégué:

- Monsieur Jean STOCK, prénommé.

Pouvoir de signature de l'administrateur-délégué: signature seule

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2014.

Deuxième résolution

Le mandat du commissaire aux comptes, la société Fiduciaire Cabexco S.à.r.l., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.890, est renouvelé pour une nouvelle période d'une année, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2015 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2014.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Pour extrait conforme

Les membres du bureau

Référence de publication: 2014134651/34.

(140153637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.
